



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTÉ-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Commissions parlementaires

Commission permanente des institutions

Élection du président et du vice-président

Le mercredi 16 mars 1988 — No 1

Président : M. Pierre Lorrain

QUÉBEC

la
7.06.88

Table des matières

Élection du président	CI-1
Élection du vice-président	CI-1

Intervenants

M. Jean-Pierre Saintonge, président d'élection
M. Claude Filion, président

M. André Boulerice
Mme Madeleine Bleau
M. Serge Maril

Le mercredi 16 mars 1988

Élection du président et du vice-président

(Dix heures quarante-six minutes)

Le Président (M. Saint-Onge): À l'ordre, s'il vous plaît!

La commission des institutions se réunit. Je constate que nous avons quorum. Je déclare donc la séance ouverte. Le mandat de la commission des institutions qui se réunit actuellement est de procéder à l'élection du président et du vice-président de la commission.

Je vous rappelle que l'article 134 du règlement de l'Assemblée nationale dit: "Au début de la première session de chaque Législature, et au besoin pendant celle-ci, les commissions élisent parmi leurs membres, pour deux ans, un président et un vice-président." L'article 135 prévoit que le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire. Il est important de noter qu'en vertu des nouvelles dispositions adoptées ce matin à la réunion de la commission de l'Assemblée nationale, pour la commission des institutions, les votes seront les suivants: sept du côté ministériel et trois du côté de l'Opposition.

En conséquence également, conformément à l'article 127 du règlement, la commission de l'Assemblée nationale a arrêté aujourd'hui que le poste de président de cette commission, la commission des institutions, revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'Opposition et que le poste de vice-président revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement. Donc, je suis maintenant prêt à recevoir les candidatures pour le poste de président puisque je dois m'acquitter, en tant que président de l'Assemblée nationale ou de remplaçant du président de l'Assemblée nationale suivant la trinité, de l'élection du président de cette commission et le président élu s'occupera de faire l'élection du vice-président.

Comme première proposition, M. le député de Saint-Jacques, vous proposez?

Élection du président

M. Boulerice: Je proposerais, M. le Président, mon collègue, député de Taillon, Me Filion.

Le Président (M. Saintonge): Très bien. J'ai donc la proposition pour Me Filion. Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Il n'y a pas d'autre proposition.

Une voix: M. le Président?

Le Président (M. Saintonge): Oui.

Une voix: Un discours.

Le Président (M. Saintonge): il n'y a pas

d'autre proposition. Par conséquent, je constate donc que la motion voulant que le député de Taillon soit nommé président de la commission est adoptée. M. le député de Taillon occupe donc à nouveau les fonctions de président de la commission des institutions. Je l'inviterais, à ce moment-ci, à venir occuper son fauteuil de président de la commission pour procéder à l'élection du vice-président.

Élection du vice-président

Le Président (M. Filion): Soit dit en passant, c'est avec beaucoup de fierté - j'aime beaucoup cette commission, on a fait du bon boulot dans le passé - et je suis convaincu qu'avec le vice-président que vous allez nommer, on pourra continuer notre bon travail. Donc, je vais recevoir les candidatures pour le poste de vice-président de la commission.

Mme Bleau: Je propose M. Serge Marcil.

Le Président (M. Filion): M. Marcil, député de Beauharnois, est proposé. Alors, est-ce que cette proposition est adoptée à l'unanimité?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Filion): Adopté.

M. Boulerice: ...ma dissidence, mais je vais accepter.

Le Président (M. Filion): Adopté. Donc, la commission des institutions est formée.

M. Marcil: Est-ce qu'on pourrait avoir une période pour les discours?

Le Président (M. Filion): Écoutez, c'est terminé. On ajourne nos travaux sine die - comme dit l'autre - et je vous rappelle que le 24 mars est la date cible pour notre prochaine rencontre, c'est-à-dire que, les 22 et 23, on a l'étude des engagements financiers et le 24, la Commission des droits de la personne possiblement.

M. Marcil: On pourrait peut-être avant d'ajourner souligner l'anniversaire de Mme la secrétaire.

Le Président (M. Filion): Oui, effectivement, c'est l'anniversaire - elle a 25 ans aujourd'hui - de Lucie Giguère qui nous rend de fiers services.

M. Marcil: Vous savez que cela est enregistré, Mme la secrétaire.

Le Président (M. Filion): Vous savez, le genre de petits détails suivants: *On* a annulé la séance de ce matin, il y a des gens qui se sont présentés, qui voulaient tout simplement venir écouter un peu et qui n'étaient pas convoqués. Lucie est prise pour expliquer diplomatiquement que ce sont des choses qui arrivent, que ces gens-là n'avaient pas été convoqués, qu'ils ont été informés parce qu'ils ont voulu l'être, donc qu'on ne peut pas rembourser leur déplacement. Mais ce sont des petites choses que Lucie a à faire tous les jours et dont elle s'acquitte merveilleusement bien. Voilà.

(Fin de la séance à 10 h 50)